

DPAA.BM.BGM.20.9.84
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET SECONDAIRE
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE
DIRECTION DU PERSONNEL ET DES
AFFAIRES ADMINISTRATIVES
SERVICE DU PERSONNEL

65/514 du II/4/85
DECRET N° /MSS.DGAS.DPAA.SP.P3
portant titularisation et nomination des Professeurs Certifiés de 1° échelon Stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo au titre de l'année 1982.-

//E PREMIER MINISTRE,

(I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
~~(/u la loi 25/80 du 13.10.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;~~

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/130/ME du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A ;

(/u le décret 64/165/FP.BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;

(/u le décret 65/170/FP.BE du 25.6.1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret 67/304/MJT/DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP.BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 84/856 du 8/8/1984 portant nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13.8.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 84/860 du 20.08.84 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;

(/u le procès-verbal de la commission Administrative Paritaire en date du 23.7.1984.

(/u l'ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le rectificatif n° 84/923 du 19.10.84 au décret n° 84/858 du 13.08.84 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

SECRET :

.../...

Article 1er : Les Professeurs Certifiés de 1er échelon Stagiaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les noms et Prénoms suivent sont titularisés au titre de l'année 1982 et nommés au 1^o échelon de leur grade indice 830 LCC = ~~1982~~

- NDZABA Grégoire, P/C du 29.10.82 en service à B/Ville
- SAMBA Gaston Lazare, P/C du 3.10.82 en service à B/Ville
- DJA Firmin P/C du 1.10.82 en service à B/Ville.

Article 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.-

Brazzaville, le II AVRIL 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
SECONDAIRE ET SUPERIEUR.

- Daniel ABIBI.-

- Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE.

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET.

- Bernard COMBO MATSIONA.-

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- MESS.....2
- DGAS.....2
- DP/A.....6
- B/SOLDE.....1
- DFF.....2
- DGD.....2
- DCF.....2
- B/COURRIER.....4
- DOSSIERS DEP.....3
- INTERESSES.....3
- JORPC.....1.-
- DOSSIERS DEP.....3
- TRESOR.....2